



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

SECRETAIRE-GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.85

PV N° 08 DU SAMEDI 09/10/2021

Réunion du 4 Octobre 2021

COURRIER

Francis Vidry : liste des délégués départementaux
Blandine Feutrier SDJES (SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DE L'ENGAGEMENT ET DES SPORTS) : Colloque "Bouger pour bien Grandir !". Renseignements : 10 rue Claudius Buard 42050 SAINT-ETIENNE / en téléphonant au : +33 477496391 ; en consultant le lien suivant : <http://www.loire.gouv.fr/jeunesse-sports-et-vie-associative-r925.html>
Comité Départemental Olympique et Sportif Loire (CDOSL) : AGENDA - Formations bénévoles gratuites - Fin Septembre/Octobre/Novembre
AV. Côte : demande la structure gonflable pour le 7 mai 2022, plateau des U7 & U9 et le 8 mai 2022, plateau U11 & U13
FC Loire Sornin : Footclubs correctement renseigné.
O. du Montcel : tablette introuvable, et dirigeant injoignable
Fabien Roche : Accompagnement collectif au profit des associations sportives : Quels outils de gestion pour piloter son association. Réunions prévues les 22 & 29 octobre 2021 de 9H à 16H au CDOS Loire.
Complément d'information en visualisant le site internet : www.professionsport42.com
Michel Faure : retour fiche d'information
Thomas Besson : retour fiche d'information
CDOS Loire : rappel dossier candidature Soirée des espoirs 2021. Contact par mail : mds@maisondessportsloire.com ou par tél : Tél : 04 77 59 56 00
Sport Santé Auvergne Rhône-Alpes : la ligue contre le Cancer a besoin de nous tous. Action prévue le samedi 9 octobre pour « octobre rose » Il s'agit d'un jeu d'un **City Game** qui se déroulera à St-Etienne. Lien d'inscription : <https://vu.fr/eventcitygame>
FC des Montagnes du Matin : confirmation de l'inversion du match du 3 octobre
AVS. D'Astrée : accord pour la réunion du 21 octobre
AS Verrières : accord pour la réunion du 21 octobre
FC Indépendant St Romain le Puy : accord pour la réunion du 21 octobre
AS Couzan : accord pour la réunion du 21 octobre
GJ Loire Forez Football : accord pour la réunion du 21 octobre

REMERCIEMENTS CLUBS SECTEUR

Le président du District de la Loire remercie chaleureusement, les représentants des clubs de leur forte participation, à la réunion déroulée le jeudi 30 septembre 2021 à Firminy. (20 clubs présents sur 20).
Un grand merci au club de FCO Firminy Inersport pour l'organisation de la réunion, et à la municipalité de Firminy qui a mis gracieusement à disposition une salle.

COMMUNIQUE VILLE DE SAINT ETIENNE

Suite aux prévisions météorologiques, vigilance orange, inondation, orage, pluie-inondation, vent violent... sur le département, Par précaution, et pour la sécurité de chacun, la ville de St Etienne a pris un arrêté de fermeture des enceintes et établissements sportifs, durant le week-end 2-3 octobre 2021.

RAPPELS ESSENTIELS FMI

CLUB VISITEUR

Ne touche pas à la tablette **FMI** durant la semaine.

Utilise le site **WEB** pour effectuer sa préparation : <https://fmi.fff.fr> (avec un support autre que la tablette FMI)

MATCH NON JOUÉ

Match non joué ou arrêté ; forfait d'une équipe et/ou absence d'une équipe ; terrain impraticable ou non conforme ; la tablette **FMI** doit être **complétée, clôturée et transmise** avant le dimanche soir **20H**.

2 MATCHS EN MÊME TEMPS

Lorsque 2 matchs se suivent (ex. un match à 13H puis un match à 15H sur le même terrain), 2 tablettes FMI doivent **OBLIGATOIREMENT** être utilisées, sous peine d'écraser les données, et toutes les informations saisies.



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

SECRETAIRE-GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.85

ASSEMBLEE GENERALE 2021

L'Assemblée Générale de fin de saison sportive et financière se déroulera cette année le vendredi 26 Novembre 2021 à Veauche.

Au cours de cette assemblée, seront examinés les vœux et propositions de modifications aux règlements généraux et sportifs du District qui nous seront soumis.

Pour être en conformité avec l'article 12.5.2 des statuts du District, ces vœux et propositions devront nous parvenir au plus tard **le 27 Octobre 2021**.

Passée cette date, ils ne pourront être soumis à la dite assemblée.